

# Compte-rendu Conseil Municipal du 9 Juin 2020

## BUDGET

Les explications sont menées par Mme Catherine Grandclément, cheffe du Trésor Public.

### I. Contexte de la situation financière : exemple Année 2018

Un budget est toujours constitué en 4 parties :

- Les recettes de fonctionnement ;
- Les dépenses de fonctionnement ;
- Les recettes d'investissement ;
- Les dépenses de fonctionnement.

La priorité doit être donnée à la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Quand les recettes et les dépenses sont déterminées, on peut évaluer la capacité d'autofinancement ; la CAF correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. La CAF nette, à la différence de la CAF brute, tient compte des emprunts.

Concernant Boulot, la situation financière est bonne. Il ne reste que 2 emprunts ; un pour la mairie contracté en 2006 et un acquis en 2016 pour une acquisition foncière (terrain des Varennes).

### II. Explication du budget de 2019

On constate une légère diminution des recettes de fonctionnement ainsi qu'une stabilité des ressources fiscales et des dotations.

Un « sursaut » existe entre 2018 et 2019 ; dû à plusieurs évènements exceptionnels :

- Reclassement de la RD15 (rue de la Marne) ;
- Remboursement d'un sinistre ;
- Depuis le 01/01/2019, la CCPR a choisi de prendre les compétences liées à l'eau et à l'assainissement, jusqu'à présent gérées par Boulot.

➔ Ce qui a eu pour conséquence de faire chuter la courbe. Sans ces évènements, le budget de 2019 aurait été équivalent à celui de 2018. Par rapport à la moyenne départementale, Boulot se positionne très bien. Les charges générales sont très maîtrisées, en diminution.

Ce qui est important dans la gestion du budget c'est le raisonnement sur le long terme (exemple : pour des investissements réalisés en année N, les dotations seraient perçues en année N+1).

En 2019, les investissements ont été plutôt calmes à hauteur de 54 000 euros.

Le total des deux emprunts restants à rembourser s'élève à 173 234,83 euros et seront clôturés en 2026.

Concernant les bases (fonciers bâtis / foncier non bâti) de Boulot, elles sont équivalentes à la valeur départementale.

### III. Budget 2020

Départ de Mme Grandclément et explications des résultats de la clôture du budget 2019 et de la proposition du budget 2020 par la maire Mme Claude Chevalier.

Il faut bien garder en tête qu'un budget est annuel mais que des modifications sont tout de même possible en cours d'année.

Dans un budget, il n'est en générale pas possible de faire des compensations, toutes les dépenses et toutes les recettes sont retracées. C'est-à-dire que lorsqu'on fait des travaux où il est possible d'obtenir des dotations, il faut tout reporter au budget et pas que la différence entre les coûts des travaux et les dotations reçues.

#### a) Résultats de la clôture du budget 2019

Voir la feuille annexe manuscrite détaillée lors du CM.

Malgré une grosse dépense en 2019 (compétences eau/assainissement transférées à la CCPR), on a un budget sur-équilibré pour 2020.

#### b) Détail du budget 2020

Une revue ligne par ligne a été effectuée pendant le CM.

- Ligne 60612 – Energie & électricité : discussion par certains membres du CM sur les coûts élevés de plus de 12 000 euros en 2019. **Dépense énergétique à « autopsier » par Maud Masson ?**
- Ligne 6262 – Frais de télécommunication : cette ligne inclue les alarmes de la mairie, du bâtiment des pompiers et du bâtiment communal.
- Ligne 60628 – Autres fournitures non stockées : correspond aux masques en tissus commandés dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.
- Ligne 6411 – Personnel titulaire : une différence a été notée entre le budget 2019 et le budget 2020 due au fait que la nouvelle secrétaire qui remplace Annie n'est pas encore titulaire.
- Ligne 023 – Virement section investissement : **à corriger ; il faut reporter 76812 et non pas 78703 en page 4.**
- Ligne 7022 – Coupes de bois : dans le budget de 2019, 55 000 euros étaient prévus pour les coupes de bois contre 21 607 euros en total réalisé ; cette différence s'explique par une incompréhension entre la secrétaire de mairie et l'ONF.
- Ligne 74718 – Autres : pour 2020, il s'agit d'une subvention pour les masques.
- Ligne 748388 – Autres : **apporter des précisions dans le budget 2020 pour indiquer à quoi correspondent les 6000 euros portés au budget 2020.**
- Ligne 7788 – Produits exceptionnels divers : la somme reportée au budget 2020 correspond au remboursement des obsèques de Mr Champion toujours en attente. Maître Achard a retrouvé une demi-sœur qui a décidé d'attaquer la mairie ; ce qui bloque le remboursement des frais des obsèques. La mairie va sûrement décider d'attaquer à son tour afin de pouvoir récupérer les frais avancés. **Voir s'il ne serait pas possible d'utiliser notre assurance juridique. Par ailleurs, nous sommes un créancier alors nous devrions être remboursés en priorité. Affaire à suivre...**
- Ligne 21316 – Equipement de cimetière : le surcout est dû au mur en pierre qu'il faut refaire.
- Ligne 2151 – Réseaux de voirie : le budget 2020 proposé pour cet article correspond au marquage au sol dans tout le village ainsi qu'aux travaux à faire pour le virage de chez Mme et

Mr Philipp. Rien n'est prévu pour 2020 pour la route de Bussières. Cependant des aménagements seront prévus plus tard dans le cadre du projet « liaisons douces ».

- Ligne 1342 – Amendes de police : **rien n'est inscrit aux budgets de 2019 et 2020 → à vérifier.**

#### c) Vote du budget 2020

0 contre

0 abstention

⇒ **Budget adopté.**

## IV. Divers

- **Désignation du Référent pour les associations du village : Jean-Charles Beugnot.**
- Date du prochain conseil municipal dédié aux commissions : le mardi 16 juin 2020 à 20h30.
- Pour les membres du CM intéressés : Mr Pascal Vinniot de l'ONF viendra à la mairie de boulot vendredi 12 juin 2020 à 17h.